

Voilà qui n'aide pas à sortir de prison...

■ Mesurée pour la première fois, "l'offre de services" aux détenus s'avère très insuffisante.

Que fait-on, derrière les barreaux, pour préparer les détenus à se réinsérer? Que fait-on, en prison, pour lutter contre les risques de récidive? Ce n'est pas rien mais c'est si peu. L'offre de services aux détenus est à ce point insuffisante que la détention devient trop souvent "un temps mort où rien ne se passe".

Ce constat interpellant est dressé par la Concertation des associations actives en prison (Caap), qui regroupe 47 ASBL. Pour la première fois, cette plate-forme qui représente le secteur a dressé un état des lieux, complet et précis, des formations, aides et activités proposées aux 5 800 détenus des 17 établissements pénitentiaires francophones (14 en Wallonie et 3 à Bruxelles). Prison par prison, le Caap a mesuré et quantifié les dispositifs mis en place pour favoriser la réinsertion et éviter qu'une fois dehors, les ex-détenus retombent illico dans leurs travers délinquants. L'étude s'est basée sur des données couvrant une période d'un an (de juillet 2013 à juin 2014). C'est un éclairage inédit sur l'univers carcéral wallon et bruxellois.

1 L'aide psychosociale existe... virtuellement. Sur papier, l'aide sociale, l'aide psychologique, les relais parents/enfants, la médiation auteur/victime... sont assurés dans tous les établissements. Mais, regrette la Caap, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, les moyens mis en œuvre pour assurer ces services sont largement insuffisants pour répondre à toutes les demandes.

Un seul exemple? Pour le suivi psychologique dans les deux prisons de Ni-

velles et Ittre, l'équipe du service d'aide aux détenus se compose d'un équivalent temps plein. Vous avez bien lu: 1 ETP pour 717 détenus!

2 Des formations très insuffisantes. L'offre pédagogique est très inégale d'une prison à l'autre. La majorité des détenus n'ont pourtant aucun diplôme (45% n'ont que le certificat d'études de base, obtenu à la fin de la sixième primaire) et près d'un détenu sur trois serait analphabète (30%, contre 10% dans la population générale).

Alors que 75% des détenus n'ont aucune qualification, il n'y a de place en formation générale (alphabétisation, français et remise à niveau) que pour 16% de la population carcérale, relèvent les auteurs de l'étude, Mélanie Bertrand et Séverine Clinaz. Et c'est plus grave encore pour la formation professionnelle – une des clés de la réinsertion: il n'y a de places disponibles que pour 6,8% des détenus.

3 Du sport et de la culture, au petit bonheur... On le sait: le sport, c'est crucial pour la santé mentale et physique des détenus. Mais seules 9 prisons (sur 17) proposent une ou deux activités sportives régulières et encadrées (foot, ping-pong, body...). Pour la culture, c'est encore pire: à part les bibliothèques, qu'on trouve partout, les autres activités se trouvent au petit bonheur la chance: écriture (10 prisons), arts plastiques (8), jeux (8), théâtre (6), musique (5)...

4 Pas de promotion de la santé. S'il s'agit d'un des aspects les plus préoccupants de la vie intra-muros, il n'existe aucun programme global de promotion de la santé, de prévention et de dépistage, pointe l'étude de la Caap.

On sait que les drogues, licites ou non, circulent davantage derrière les barreaux qu'à l'extérieur – un détenu sur trois est concerné. Mais on ne trouve des aides et soins aux toxicomanes que dans 9 prisons sur 17...

5 Faible préparation à la sortie. A leur sortie, les détenus sont confrontés à une multitude de problèmes: recouvrer des droits sociaux, rechercher un logement, une formation, un travail... Des plateformes "connexion/réinsertion", qui permettent aux détenus de rencontrer divers intervenants (mutuelles, Forem, organismes de formation, CPAS,...) et dont l'utilité tombe sous le sens, ne sont pourtant organisées que dans une prison sur deux.

Autre écueil: bien souvent, les démarches nécessaires ne peuvent être effectuées qu'à la fin de la période de détention, à cause des incertitudes liées à la date de libération et du faible octroi de congés pénitentiaires...

La loi de principes de janvier 2005 (dite loi Dupont) prévoit pourtant la mise en place d'un plan de détention pour chaque détenu, qui contient le schéma du parcours pénitentiaire de l'intéressé autour duquel la détention doit s'organiser pour préparer au mieux la réinsertion. A ce jour, faute d'arrêtés d'exécution, le plan de détention n'existe toujours que sur papier...

An. H.

1 ETP

POUR 717 DÉTENUS

Un équivalent temps plein assure (?) le suivi psychologique pour les prisons de Nivelles et d'Ittre.

"Il est parfois ubuesque d'accéder au sein des prisons"

C'est Rachid Madrane (PS), ministre des Maisons de justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui hérite du dossier de l'aide aux détenus. Même s'il n'est pas – et de loin ! – le seul acteur impliqué, l'ensemble des services proposés relevant de différentes compétences (formation, enseignement, santé...) et pouvoirs (fédéral, communautés et régions). Suite à la 6^e réforme de l'Etat, depuis le 1^{er} janvier, une nouvelle administration réunit, au sein de la FWB, les Maisons de justice et de nombreux partenaires-clés tels que le service d'aide aux détenus et l'aide sociale aux justiciables. "Ce rapprochement entre la prison et la sortie de prison devrait permettre de créer plus de synergie entre les acteurs", se réjouit Rachid Madrane.

Il joue d'emblée franc-jeu: "Il y a beaucoup de demandes. La situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est ce qu'elle est. Je ne vais pas vous mentir: nous ne pourrions pas dégager à court terme des moyens

supplémentaires. Cela dit, il est bien décidé à actionner les leviers qui sont les siens pour améliorer la situation. Il a mis sur pied un groupe de travail visant à organiser l'aide aux

détenus de manière plus optimale. Second objectif: apporter plus de cohérence à l'ensemble du secteur. "Je compte réactiver la conférence interministérielle visant la coordination des politiques d'intervention en milieu carcéral qui ne s'est plus réunie depuis... 2010." Lundi, au cours d'un contact avec Koen Geens (CD&V), Rachid Madrane a demandé au ministre fédéral de la Justice de publier le plus rapidement possible l'accord de coopération pour une politique carcérale cohérente. "Il y a beaucoup de difficultés pour les services extérieurs d'accéder dans les prisons. On se trouve parfois dans des situations ubuesques. Les démarches sont tellement longues qu'une fois à l'intérieur, ils ne peuvent pas voir assez de détenus."

An.H.

RACHID MADRANE
Ministre des maisons
de justice